



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

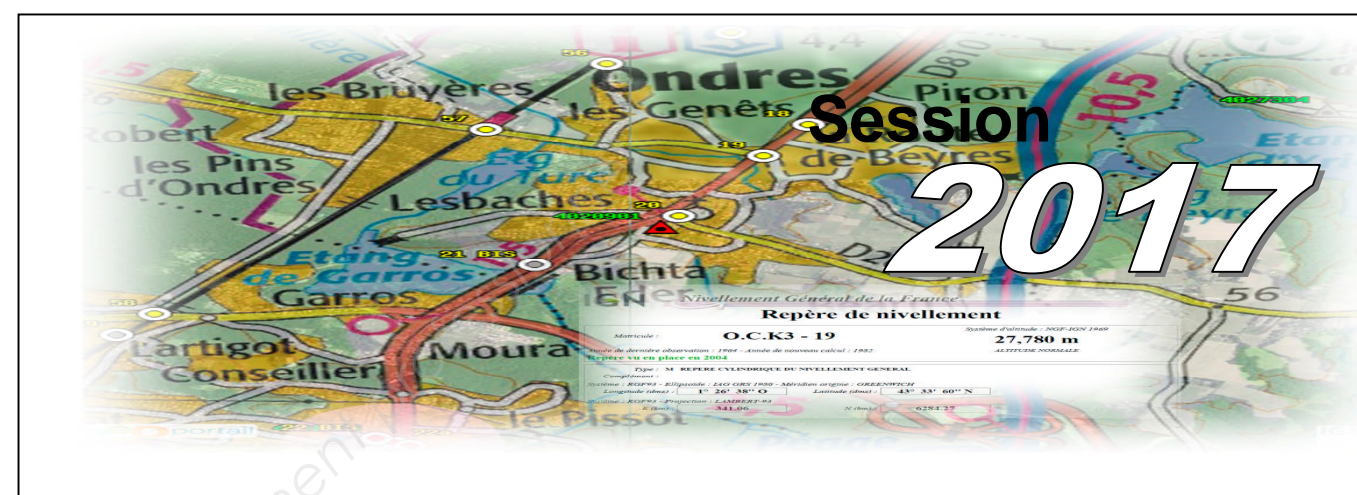
Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

Recommandations:

- les réponses sont rédigées à l'encre (pas de rouge) et au crayon de papier pour les croquis et les schémas.
- Le sujet devra être rendu avec toutes les pages dans le bon ordre, agrafé dans une copie d'examen.
- Le détail des calculs et résultats intermédiaires devront obligatoirement apparaître.
- En cas d'utilisation de tableaux de calcul fournis par le centre, ceux-ci seront agrafés sur ce document.
- Aucun document autorisé.
- Les calculatrices programmables sont autorisées, mais les détails des calculs intermédiaires devront apparaître clairement ainsi que les résultats demandés.

Ce dossier est accompagné d'un Dossier Ressources informatique.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE



EPREUVE E2

TECHNOLOGIE

SOUS-EPREUVE
U.22

PRODUCTION DE DOCUMENTS
TECHNIQUES ET JURIDIQUES

Ce dossier est accompagné DE Documents Etudes (DE), de Documents Techniques (DT) et de documents Réponses (DR).

DOSSIER ETUDES

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
0	Lecture du dossier		30 mn
1	Vérification de la faisabilité du projet et préparation de l'opération de délimitation et de division	/ 15	45 mn
2	Préparation de l'opération de délimitation et de division	/15	50 mn
3	Formalisation et analyse des différentes étapes d'une indivision	/10	55 mn

Note sur 40 points

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AïTA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 1/13

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 1
Vérifier la faisabilité du projet et préparer l'opération de délimitation et de division

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le cabinet de géomètre qui vous emploie est contacté par la SARL Aïta représentée par Mme CAZALIS domiciliée au 2, allée beau rivage 64200 BIARRITZ pour réaliser la division de sa parcelle ALn°39 à Ondres.
 Cette division a pour but la création d'un terrain à bâtir. Avant de réaliser l'ensemble des travaux la SARL Aïta doit obtenir les informations relatives à la faisabilité de cette opération.

ON DONNE :

- DT1** Extrait cadastral (situation ancienne) et image géoportail.
- RES1** Plan de division.
- RES11i** Notice explicative des autorisations d'urbanisme.
- DR1.1** Document réponse.
- DR1.2** Demande de Certificat d'urbanisme.
- DR1.3** Document réponse.

ON DEMANDE :

- **1.1** Désigner le type de certificat d'urbanisme qu'il faut demander pour la parcelle à détacher et justifier votre réponse en décrivant les informations délivrées par ce document sur le **DR1.1**.
- **1.2** Compléter le formulaire de la demande de Certificat d'urbanisme **DR1.2**.
- **1.3** Examiner la notice explicative des demandes de travaux et d'aménagement **RES11i** et relever quel permis ou déclaration doit être rédigé pour le détachement de la parcelle N°39P2 en vue de construire. Justifier votre choix sur le **DR1.3**.
- **1.4** Citer les étapes principales à réaliser par le géomètre-expert pour la réalisation du projet (de la demande du C.U. à la rédaction du DMPC).

ON EXIGE :

L'ensemble des autorisations est cité ;
 l'ordre chronologique des démarches est juste ;
 les réponses sont correctes et justifiées ;
 le formulaire est correctement rempli.

DE1

Extrait du plan cadastral (sans échelle)

Département des Landes (40)
 274, CHEMIN DE CARRERE - ONDRES

CONTENANCE CADASTRALE

Situation ancienne : 14 a 49 ca



Image géoportail de la parcelle



DT1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AïTA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 2/13

40 - ONDRES - 274, CHEMIN DE CARRÈRE

Ref : 10968

PROPRIETE SARL AITA

Cadastrée section AL n°373 et 374

DIVISION DE PROPRIETE

PLAN DE DIVISION

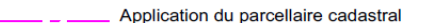
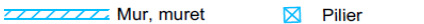
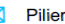
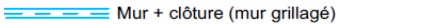

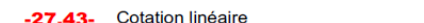



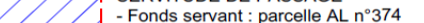
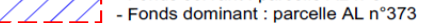
CABINET de géomètre - expert

DOCUMENT SANS ECHELLE

NOTA:

Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC44.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France.

LEGENDE

-  Application du parcellaire cadastral
-  Mur, muret  Pilier
-  Mur + clôture (mur grillagé)
-  Bâtiment
-  Cotation linéaire
-  Haie
-  Arbre
-  SERVITUDE DE PASSAGE
-  - Fonds servant : parcelle AL n°374
-  - Fonds dominant : parcelle AL n°373



Propriété CARTY
Section AL n°40

Terrain à bâtir
Section AL n° 39P2
S= 714m²(arpentage)
Dont 557m² utile

Terrain bâti
Section AL n° 39P1

SERVITUDE DE PASSAGE

ACCES EXISTANT
A DEPLACER

Propriété Indiv. LAVIGNOTTE
Section AL n°144

RES1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN
GEOMETRE - TOPOGRAPHE

Dossier AITA

1706-TGT T22

E2 : Technologie
U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS
TECHNIQUES ET JURIDIQUES

DOSSIER ETUDES

SESSION 2017

DUREE : 3 H 00

Coefficient : 2

Page 3/13

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 2
Préparer l'opération de délimitation et de division

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Après plusieurs démarches administratives autorisant la création de deux lots, vous participez à la suite des opérations. La SARL Aïta vous sollicite pour établir le projet de division de la parcelle AL n°39 d'une contenance de 14a49ca. Vous devez élaborer le **Document Modificatif Parcelaire Cadastral** à partir du plan de division.

ON DONNE :

- DT1** - Extrait cadastral et image Géoportail®.
- RES1**- Plan de division.
- DR 2.1** - Extrait du plan cadastral Document réponse.
- DR 2.2** - Tableau des désignations provisoires et contenance.
- DR 2.3**- Définition de l'arpentage et méthode de calcul de la nouvelle contenance.
- DR 2.4** - Formulaire 6463N - Chemise du DMPC.

ON DEMANDE :

- 2.1** Reporter soigneusement la division parcellaire sur l'extrait cadastral **DR2.1**.
- 2.2** Identifier et nommer chaque partie divisée sur le **DR2.1** avec les désignations provisoires appropriées pour le DMPC, inscrire les désignations dans le tableau **DR2.2**.
- 2.3** Compléter l'extrait cadastral **DR2.1** et son cartouche en respectant les couleurs conventionnelles du cadastre.
- 2.4** Extraire du plan de division la surface arpentée de la parcelle à bâtir et finir de compléter le tableau **DR2.2**.
- 2.5** Mettre une croix dans le tableau pour définir l'arpentage réalisé **DR 2.3**, expliquer la procédure de calcul de la nouvelle contenance **DR2.3**.
- 2.6** Compléter la chemise du DMPC en tenant compte des surfaces arpentées et graphiques **DR2.4**.

ON EXIGE :

La division est correctement reportée avec soin et précision ;
les désignations et couleurs conventionnelles sont correctes ;
les réponses sont exactes ;
la chemise DMPC est correctement renseignée.

DE2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AïTA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 6/13

Commune : _____

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document : _____

Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : _____
Feuille(s) : _____
Qualité du plan : _____

Echelle d'origine : _____
Echelle d'édition : _____
Date de l'édition : _____

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage :effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé lepar Mgéomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A , le

Document dressé par : _____
à
Date :
Signature : _____

1) Rayer les mentions inutiles. La for
2) Qualité de la personne agréée (gé
3) Préciser les noms et qualités du s.....-u propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriant).

DR2.2

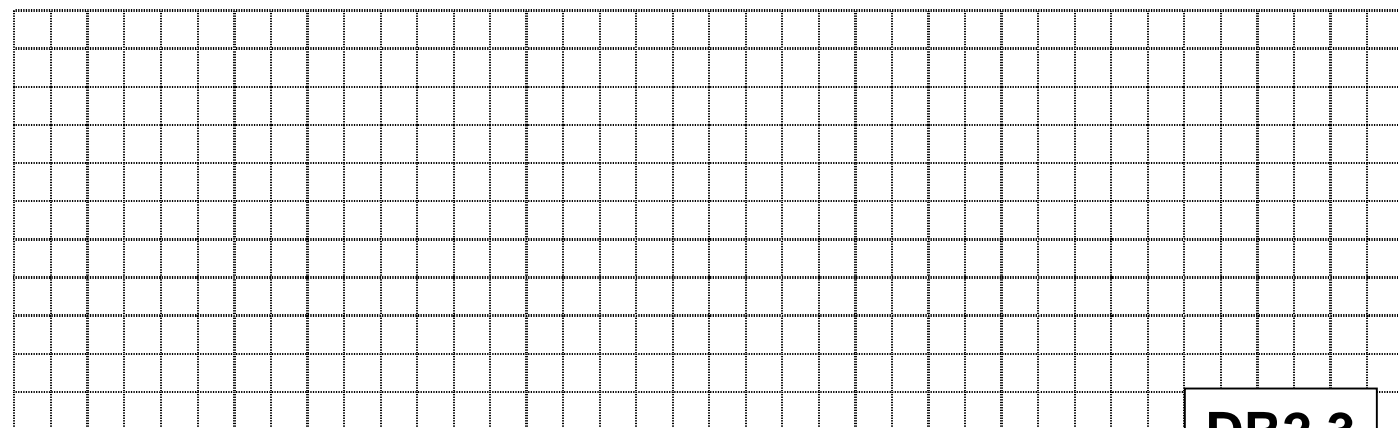
2.4 Compléter le tableau.

Parcelles	Désignations provisoires DMPC	Contenances	
		Graphique	Arpentée
AL n°39 p1		7a32ca	
AL nA°39 p2		7a18ca	

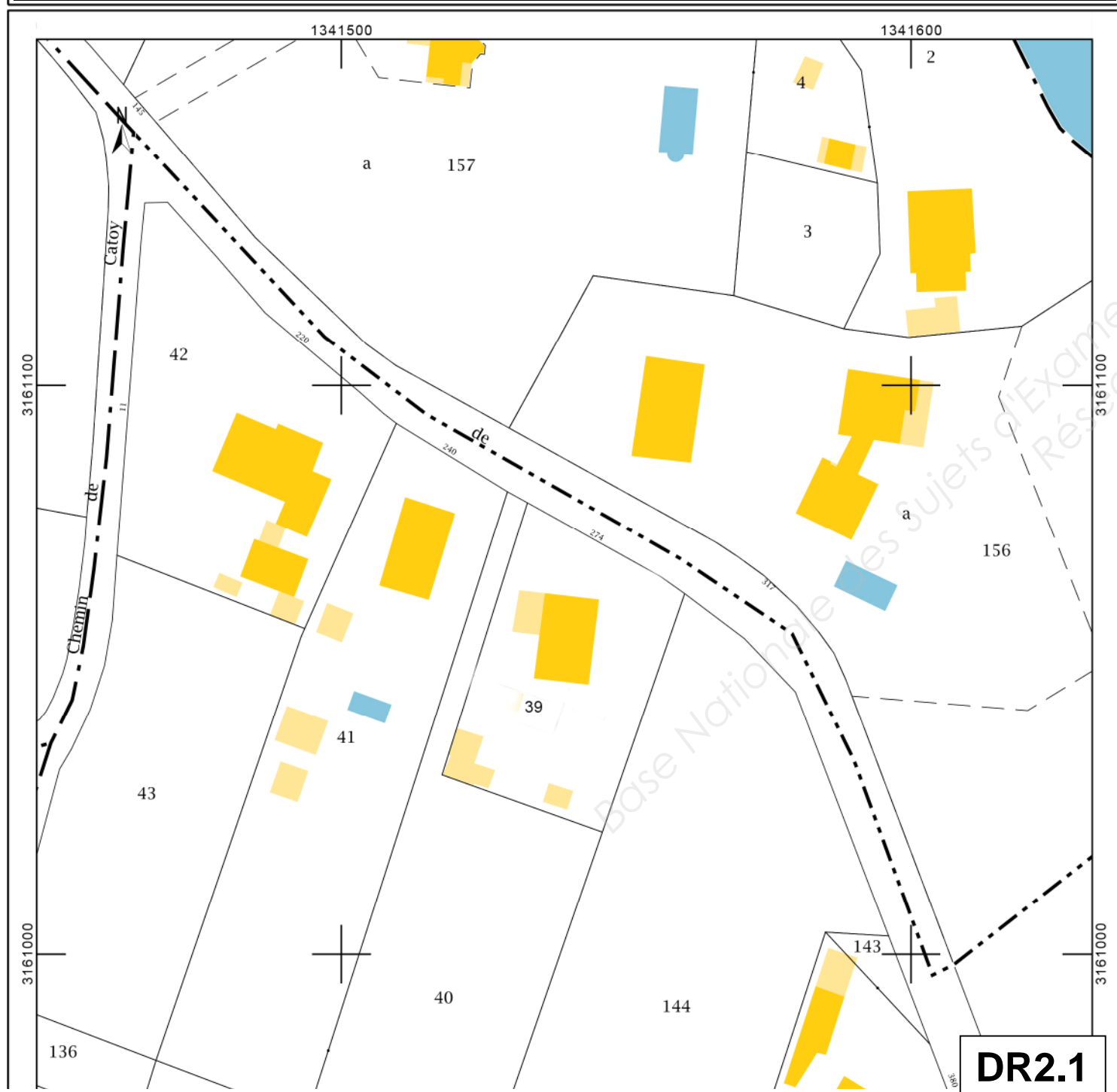
2.5 Mettre une croix pour définir l'arpentage de cette opération.

OPERATION	
Arpentage total	
Arpentage partiel	

Décrire la méthode de calcul à appliquer pour déterminer les nouvelles contenance.



DR2.3



DR2.1

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AITA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 7/13

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE																
SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE			SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS 11	arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE					
		ha 3	a 4	ca 5						arpentage	LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14			CLASSE 15	CONTENANCE				
				ha	a	ca					ha	a	ca							
TOTAL				ha	a	ca	TOTAL				ha	a	ca	TOTAL				ha	a	ca

A Vérifié et numéroté , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

DR2.4 (B)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AITA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 9/13

40 - ONDRES - 274, CHEMIN DE CARRÈRE

10968COPMASSE
Ref. :

COPROPRIETE 274, CHEMIN DE CARRÈRE

Cadastrée section AL n°373

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

PLAN DE MASSE

CABINET de géomètre-expert

DOCUMENT SANS ECHELLE



Section AL n°41

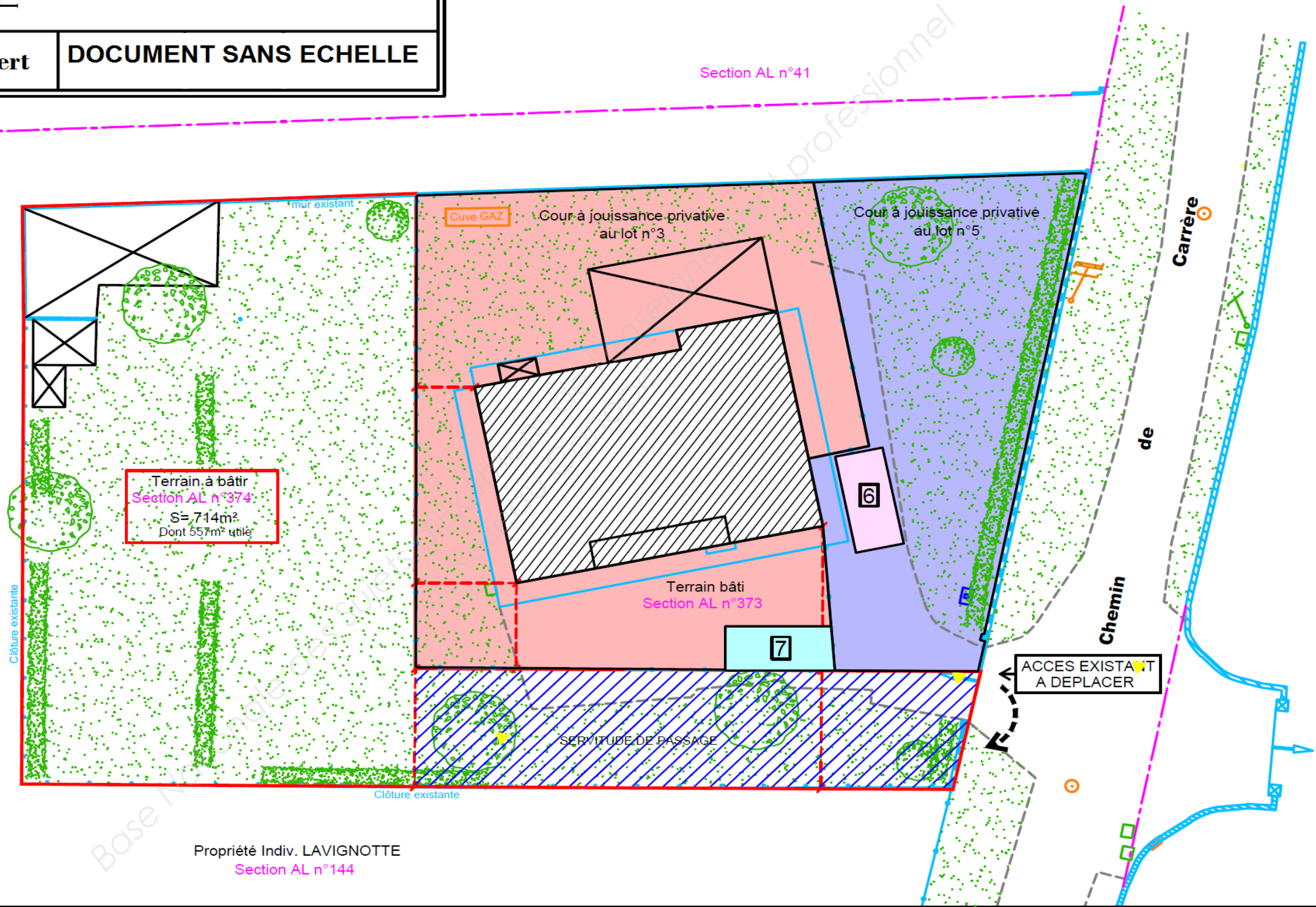
LEGENDE

- Application du parcellaire cadastral
- SERVITUDE DE PASSAGE
- Fonds servant : parcelle AL n°374
- Fonds dominant : parcelle AL n°373
- Lot de copropriété
- Emprise de lot

Propriété CARTY
Section AL n°40

Surfaces utiles

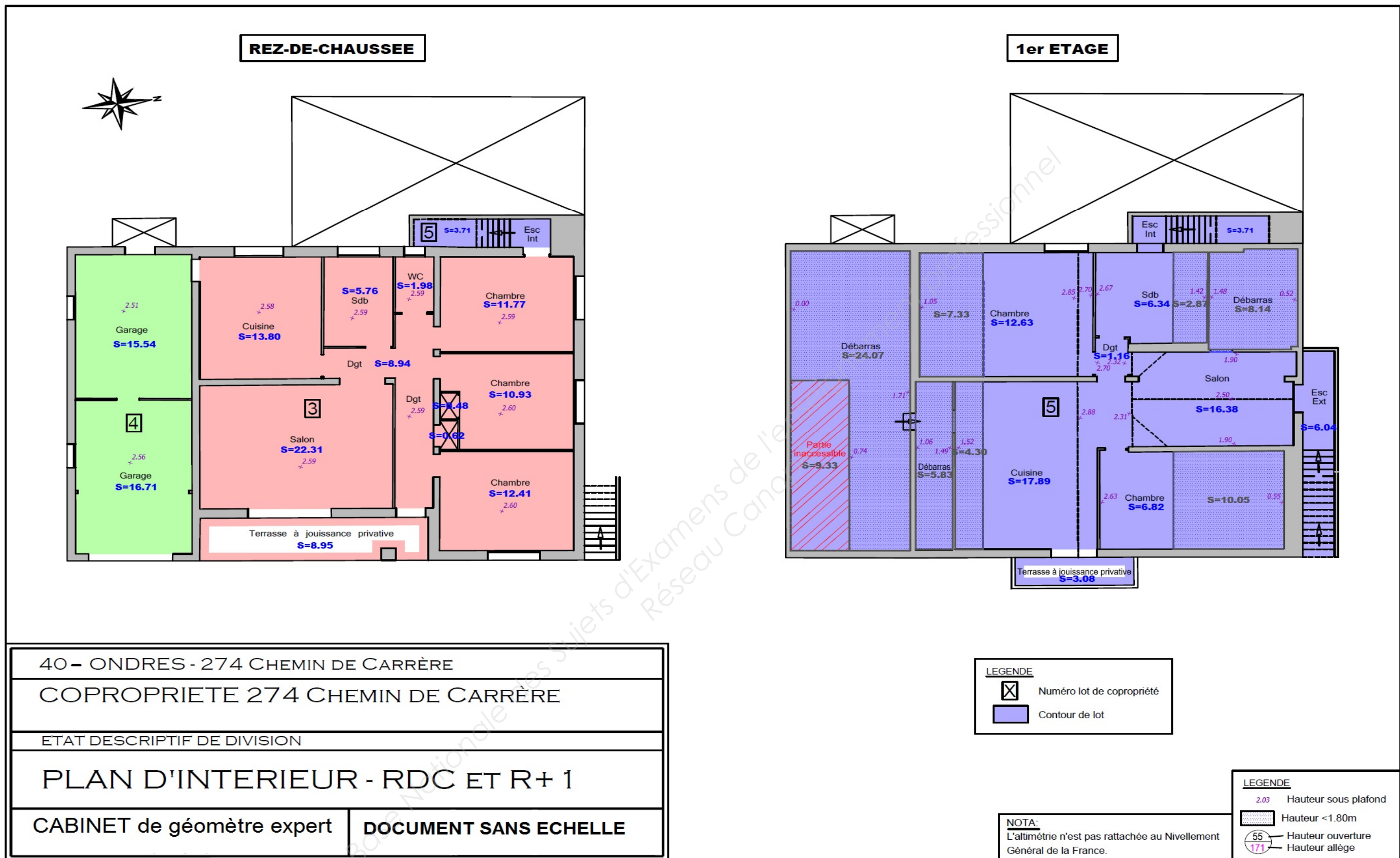
Cour lot n°3 = 319,85m²
 Cour lot n°5 = 235,89m²
 Lot n°6 = 11,50m²
 Lot n°7 = 11,75m²



Propriété Indiv. LAVIGNOTTE
Section AL n°144

RES4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AITA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 11/13



RES5

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AITA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 12/13

3.3 Compléter le tableau de calcul des tantièmes de copropriété :

DR3.3

* calculer les surfaces utiles de chacun des lots

* calculer les surfaces pondérées **SURFACE PONDEREE = (surface utile x coefficient de consistance x coefficient de situation)**

* calculer les quotes parts et tantièmes de chaque lot **QUOTE PART = (surface pondérée x 1000) / total surfaces pondérées.**

N°lot	Surface utile	Consistance				Situation		surface pondérée	quotes parts brutes	quotes parts arrondies	tantièmes par lot
		Nature	K 1 de nature	hauteur sous-plafond	K 2 HSP	Niveau	K				
3	89	appartement	1	2,59	1	RdC	1	89	380.974	381	
		terrasse	0,4	/	1	RdC	1	3,58	15,325	15	
		cour	0,1	/	1	RdC	1				
4		garage	0,4	/	1	RdC	1				
5	61,22	appartement	1	2.65	1	r+1	1	61,22	262,059	262	
	62,59	appartement	1	1,8	0,1	r+1	1	6,259	26,792	27	
		terrasse	0,2	/	1	r+1	1	0,616			
		escalier extérieur	0,1	/	1		1				
	3.71	escalier intérieur	0,1	/	1		1	0.371	2,586	3,00	
	cour	0,1	/	1		1	23,589				
6	11,50	parking	0,15	/	1		1	1,725			
7	11,74	parking	0,15	/	1		1	1,761		8	
Sommes								233,612		1000.00	1000.00

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	Dossier AïTA		1706-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 13/13